

Les paroles font foi !

**Pour une politique de sécurité efficace  
et une armée bien instruite !  
Deux fois oui le 10 juin !**

**Discours**

**du**

**Conseiller fédéral Samuel Schmid**

Chef du Département fédéral de la défense,  
de la protection de la population et des sports

**Berne, Palais fédéral – Aile Est, Salle 245,  
le 30 mars 2001**

L'armée n'est pas la garantie contre tous les risques, mais elle est l'instrument principal contre l'emploi de la force militaire. De plus, elle aide à gérer d'autres risques, comme les conséquences des conflits régionaux en Europe, les catastrophes naturelles et le terrorisme – quand les capacités des autres organismes de protection et de sécurité de notre pays parviennent à leurs limites.

## **A Les bases et les conditions générales pour notre conception de la sécurité**

### **I. Les bases**

#### **1. Le mandat confié à l'armée par la Constitution**

La Constitution fédérale attribue le mandat suivant à notre armée:

« L'armée contribue à prévenir la guerre et à maintenir la paix; elle assure la défense du pays et de sa population. Elle apporte son soutien aux autorités civiles lorsqu'elles doivent faire face à une grave menace pesant sur la sécurité intérieure ou à d'autres situations d'exception »

Ce mandat est très clair. Personnellement, je place la Constitution au-dessus de toute réflexion ou divergence politique. Ce mandat comporte aussi bien la défense que la prévention de la guerre. Et aussi le maintien de la paix. Des engagements militaires, en vue de maintenir la paix au-delà de nos frontières, ont donc une base constitutionnelle.

#### **2. La neutralité**

Pour moi, la neutralité a sa propre valeur. Elle a contribué de manière essentielle à ce que notre pays échappe à la guerre. Il n'est donc pas faux de la considérer comme un élément de notre politique, dont le succès n'est plus à prouver. Aujourd'hui, le débat n'est pas de savoir si nous devons abandonner notre neutralité ou non. Ni pour le Conseil fédéral, ni pour moi, ni pour mon département, ni pour l'armée.

Ceux qui prétendent le contraire ne savent pas de quoi ils parlent. Ou alors, ils veulent volontairement induire le peuple en erreur. Comme je viens de le dire, la neutralité a fortement contribué à ce que notre pays échappe à la guerre. Elle garde toute son importance, à l'avenir également. Elle nous permet de nous engager pleinement et librement en faveur de la paix et de la stabilité. Elle serait un problème si elle nous empêchait de faire aujourd'hui ce qui est nécessaire pour protéger de manière optimale la sécurité de la Suisse. Mais ce n'est pas le cas. Pourquoi devrions-nous adhérer à une alliance militaire, si la menace a diminué ?

#### **3. Le système de milice**

J'aborde une troisième base : le système de milice. Il reste également la base de la nouvelle armée XXI. Le nombre des militaires de métier doit être augmenté. Il est actuellement de 3'700 hommes : essentiellement des instructeurs, le Corps des gardes-fortifications et l'escadre de surveillance des Forces aériennes. En 2003, les militaires de métier devraient être 5'500 (3700 instructeurs, 1500 gardes-fortifications et 300

armes modernes. En maintenant le budget actuel, nous ne réussirons qu'en réduisant les dépenses de fonctionnement et en augmentant notre efficacité. Nous gardons bon espoir d'y parvenir. A moyen terme, nous pouvons économiser environ 500 millions de francs sur les dépenses de fonctionnement et les utiliser pour des investissements. Mais cela n'est possible :

- que si le budget ne connaît pas de nouvelles réductions,
- que si l'efficacité devient une priorité absolue,
- et que si des moyens pour une réduction de personnel, dans le respect du plan social, sont à disposition.

En définitive, nous n'avons pas le choix. Nous devons fournir à notre armée défensive les armes dont elle a besoin pour qu'elle soit apte au combat. Il est certain qu'une armée avec un armement modeste coûterait moins cher. Mais dans ce cas, ses effectifs devraient être plus nombreux. Les hommes seraient astreints au service militaire jusqu'à l'âge de 40 ou 50 ans. En cas de guerre, nous devrions également être prêts à assumer des pertes épouvantables. Cette volonté-là, je ne la sens nulle part.

Les moyens financiers fixent donc un cadre précis. Quand on parle d'alternatives, il faut toujours se demander ce qu'elles coûteraient.

## B. Les missions de l'armée

Notre armée remplit trois missions:

Mission 1 - Assurer la sécurité et la défense du territoire suisse est la «raison d'être» de l'armée. Il s'agit, pour elle, de garantir la sécurité de nos régions et de défendre la Suisse contre toute agression militaire. C'est sa tâche principale. C'est à cette mission que la majeure partie des moyens financiers continuera d'être consacrée. La capacité de défense de l'armée doit être maintenue. Sinon, elle nous fera défaut le jour où nous aurons besoin d'elle.

Mission 2 - En cas de catastrophes – avalanches, inondations, ouragans – l'armée aide lorsque les moyens civils sont épuisés. Ou lorsque la police n'a pas les moyens ni les effectifs pour protéger pendant des mois des ambassades ou le siège des organisations des Nations-Unies, à Genève. C'est là une deuxième mission pour l'armée: des engagements subsidiaires en vue de soutenir les autorités civiles, pour garantir et augmenter le suivi de ces engagements.

Mission 3 - La troisième mission de l'armée est de fournir une contribution aux efforts pour soutenir la paix et gérer des conflits. Avec une unité de la taille d'une compagnie renforcée, notre armée doit pouvoir participer à des missions internationales pour la promotion de la paix. C'est un investissement «préventif» pour la sécurité de notre pays. Cet investissement répond donc de manière immédiate à nos propres intérêts.

## C. La réforme de l'armée

Nous devons réformer notre armée pour qu'elle reste un instrument efficace au service de notre sécurité nationale. Les raisons pour la réforme de l'armée XXI sont très

## **D. La révision partielle de la loi sur l'armée et l'administration militaire**

J'en viens à présent à la révision partielle de la loi sur l'armée. Cette révision fait partie de la réforme de l'armée. De quoi s'agit-il ? D'abord, de la possibilité d'armer nos troupes engagées dans la promotion de la paix, si des raisons de sécurité l'exigent.

### **I. L'armement**

Depuis longtemps, la Suisse s'engage en faveur de la paix au-delà de ses frontières : par exemple avec ses bons offices, le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe, la coopération au développement. Depuis bientôt cinquante ans, elle fournit également des contributions militaires destinées à appuyer des missions de l'ONU ou de l'OSCE. La Suisse décide en toute souveraineté si elle participe ou non à des engagements de promotion de la paix, comment et pour combien de temps.

Comme dans l'action humanitaire, de tels engagements ne sont pas sans danger. Jusqu'à présent, seuls certains soldats pouvaient être armés pour de tels engagements. La révision partielle de la loi sur l'armée permettra désormais d'armer une unité entière, si les conditions de sécurité l'exigent. Même si tous les militaires qui participent à des engagements de promotion de la paix, le font sur une base volontaire, ils ont le droit de bénéficier d'une protection aussi bonne que possible. C'est pourquoi il est nécessaire de déterminer pour chaque engagement – et lors de toute modification de la situation au cours d'un engagement – quel armement sera indispensable. Celui qui est armé de manière appropriée, court moins le danger d'être agressé. L'armement est destiné à permettre à nos soldats d'assurer leur propre protection et de pouvoir remplir leur mission, sans être tributaires de la protection de troupes étrangères. C'est une question de dignité.

La Suisse décide en toute souveraineté si, comment et pour combien de temps elle participera à des engagements en faveur de la promotion de la paix. Avant de participer à un engagement, nous évaluons soigneusement la situation et, tout particulièrement, si un armement s'impose. De tels engagements sont volontaires pour tous les participants. Un mandat de l'ONU ou de l'OSCE est nécessaire. Une participation de nos troupes à des actions de combat pour imposer la paix est exclue dans tous les cas. Si plus de 100 militaires sont engagés ou si l'engagement dure plus de trois semaines, l'Assemblée fédérale doit donner son approbation.

Si nous ne pouvons pas armer nos soldats pour des engagements de promotion de la paix, cela signifie :

- moins de sécurité pour nos soldats,
- dépendance d'autres armées pour la protection de nos soldats,
- restriction de nos possibilités d'engagement,
- moins d'expérience tirée d'engagements réels pour notre armée,
- renoncer à une pleine solidarité.
-

Je ne m'attarderai pas sur le GSsA : son nom dit tout... Ses objectifs sont clairs. Sa démarche aussi.

#### **IV. Pourquoi la Suisse aide-t-elle à promouvoir la paix avec des moyens militaires ?**

J'aborde, à présent, les raisons qui parlent en faveur d'un double oui le 10 juin prochain. D'abord, pourquoi devons-nous nous engager en faveur de la paix dans notre environnement, avec des moyens militaires ?

##### **1. Notre propre intérêt**

La participation à des engagements militaires en faveur de la promotion de la paix est dans notre propre intérêt. Nous contribuons ainsi à créer une situation dans laquelle moins de personnes sont contraintes de fuir. Et les réfugiés de la guerre peuvent rentrer dans leur pays. C'est un moyen plus efficace qu'essayer de renforcer la situation à nos frontières, afin de stopper l'immigration clandestine. Si la Suisse contribue à développer une paix durable dans les régions en conflit, elle réduit également le risque d'extension de ces conflits. Dès lors, notre engagement est aussi un investissement dans notre sécurité militaire – et cela avec moins de 5% du budget de la défense.

##### **2. La solidarité**

La participation à des engagements militaires en faveur de la promotion de la paix est l'expression de notre solidarité. La solidarité est depuis longtemps une devise de notre politique extérieure. Une chose est bien claire : la politique extérieure et de sécurité de la Suisse est conditionnée par nos propres intérêts. La solidarité n'est pas en contradiction avec ceux-ci : seul celui qui se montre solidaire peut s'attendre à ce qu'elle soit réciproque. Les engagements militaires en faveur de la promotion de la paix nous permettent de contribuer à améliorer la position de notre pays.

Par ailleurs, la solidarité active est également ce que nous attendons de nous-mêmes et de notre pays. Selon l'article 54, alinéa 2, de la Constitution fédérale, la Confédération contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté, ainsi qu'à promouvoir la coexistence pacifique des peuples. Nous devons faire preuve d'une solidarité pleine et entière, et pas seulement d'une solidarité au rabais. Cela implique également un engagement militaire en faveur de la paix.

##### **3. Les bons offices sous une nouvelle forme**

La Suisse s'est régulièrement offerte, et souvent avec succès, comme lieu de négociation pour un règlement pacifique des conflits. Elle a assuré la représentation diplomatique d'autres Etats, lorsque les relations diplomatiques étaient rompues. Elle s'est offerte pour rechercher des solutions pacifiques à des conflits. La participation à des engagements militaires en faveur de la promotion de la paix s'inscrit dans cette tradition des bons offices. L'objectif est le même : contribuer à instaurer la paix. Les moyens sont adaptés à la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui.

la Suisse reste neutre. Si nous voulons armer nos troupes à l'occasion d'un engagement en faveur de la paix, il s'agit-là d'une mesure que la Suisse décidera en toute liberté. Cela ne la rapprochera pas de l'OTAN et cette dernière n'aura exercé aucune pression. En outre, certains Etats prennent régulièrement part à des engagements en faveur de la paix sans être membres de l'OTAN et sans avoir l'intention d'y adhérer.

### 5. Le contrôle parlementaire

Le contrôle parlementaire est garanti. Le Parlement participe pleinement à la décision concernant un engagement. Avant un engagement armé, le Conseil fédéral est tenu de consulter préalablement les commissions compétentes du Conseil national et du Conseil des Etats. Et si l'engagement exige plus de 100 militaires ou dure plus de trois semaines, l'approbation de l'Assemblée fédérale est nécessaire. Dans le cas normal avant l'engagement, en cas d'urgence, ultérieurement. Le Conseil fédéral est dès lors autorisé à engager 100 militaires armés au plus et pour trois semaines au maximum. Par rapport à la situation actuelle, la révision partielle de la loi sur l'armée prévoit même une participation plus importante du Parlement.

\* \* \*

Mesdames, Messieurs,

Il s'agit, en définitive, d'une question assez simple. Il s'agit de faire un pas de plus, un pas dans la tradition du «pragmatisme suisse». Mais ce pas est combattu sur deux fronts, celui de l'extrême gauche, et celui de l'extrême droite. Pour l'ASIN, ce pas met en danger notre neutralité : il est présenté comme une étape vers une adhésion de la Suisse à l'OTAN. Ne nous laissons pas induire en erreur par l'ASIN. Elle a tout simplement tort. Chaque concession faite en ce sens n'est pas justifiée et elle n'est pas correcte sur le plan politique. La force d'une propagande et la violence des mots ne sont pas des preuves de sagesse ou d'intelligence : elles ne justifient pas les arguments. En ce qui concerne notre neutralité, il faut éviter tout fondamentalisme. Je regrette que ce fondamentalisme aveugle certains de nos concitoyens. Ma tâche est simple. Il s'agit de :

- sauvegarder la neutralité,
- faire évoluer cette neutralité pour relever les défis de notre temps,
- ne pas permettre à un camp politique de devenir le seul chantre et le seul garant de notre neutralité.

Avec les réformes entreprises par le Conseil fédéral et par le DDPS, notre neutralité n'est en aucune façon violée ou même diminuée. Il est ainsi de notre stratégie «La sécurité par la coopération». Il en est ainsi pour une participation à des missions de soutien à la paix – armées si nécessaire. Et finalement, il en est ainsi de la coopération avec d'autres Etats en matière d'instruction militaire.

D'ores et déjà, je vous remercie de votre soutien. Combattons ensemble ce fondamentalisme. Ecoutons la voix de la raison, cette voix qui nous appelle à déposer dans les urnes un double 'oui' le 10 juin prochain.